



(Finistère)

Landéda, le 2 juillet 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2021

**ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EN 2021 POUR LE LANCEMENT
DES FÊTES MARITIMES 2022**

RAPPORT N°18/06/2021

À taille humaine, conviviales et gratuites, les fêtes maritimes des Abers sont organisées, tous les 4 ans, en juillet par la municipalité et le club d'animation de Landéda – L'Aber Wrac'h avec le soutien des municipalités voisines et de la communauté de communes du Pays des Abers (CCPA).

Initialement prévues en 2020, les fêtes maritimes ont dû être reportées en raison de la crise sanitaire, rendant impossible l'organisation d'une telle fête.

C'est donc en 2022 que les fêtes maritimes reviendront, sur 3 jours, les 29, 30 et 31 juillet 2022, et la municipalité de Landéda souhaite mettre en valeur l'économie de la mer respectueuse de l'environnement : les métiers de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture, les produits locaux de la mer, les innovations scientifiques visant à protéger les écosystèmes marins et océaniques, les démarches d'économies circulaires.

L'ambition est aussi d'organiser une fête résolument éco-responsable pour démontrer que de nouvelles manières de faire sont possibles et à la portée de tous.

Pour annoncer cet événement, la commune de Landéda souhaite organiser plusieurs pré-événements qui rythmeront l'été 2021 et susciteront l'envie des visiteurs de participer aux fêtes maritimes d'Abers 2022. Trois temps forts seront organisés pour annoncer les fêtes maritimes et leur atmosphère : les sports nautiques, l'animation, la musique, la fête, le patrimoine et la culture.

Trois événements seront ainsi organisés :

- Les Beaux Jours des Assos : Les fêtes maritimes, tous les 4 ans, mettent à l'honneur la pratique des activités nautiques. Pour annoncer l'événement et l'atmosphère maritime et nautique qui y règne, la commune de Landéda souhaite mettre en avant les activités nautiques de la commune, le 17 juillet prochain. Un concert avec le groupe « Les P'tits Yeux » clôturera la journée.
- Le Tremplin musical : À l'occasion des fêtes maritimes d'Abers 2022, la commune, organisatrice de l'événement, mettra en avant des vieux gréements, les métiers de la mer, de l'art de rue, et une belle programmation musicale. C'est pourquoi, le 21 août 2021, Abers 2022 recherche des talents en proposant aux musiciens du Pays de Brest de participer à un tremplin musical. Le gagnant du concours jouera sur la scène d'Abers 2022. Cet événement permettra de soutenir et faire connaître de jeunes artistes qui ainsi, gagneront en visibilité.
- Les Journées Européennes du Patrimoine, les 17, 18 et 19 septembre 2021 : Cette année, les Journées Européennes du Patrimoine feront partie intégrante des événements estivaux annonçant les fêtes maritimes de 2022. En effet, à Landéda, le patrimoine, la culture et la mer sont indissociables. Le vendredi 17 septembre, en ouverture du week-end, une soirée "autour des gwerzioù : conférence chantée et concert" se tiendra dans la chapelle de Broënnou. La soirée se poursuivra avec le trio Mengleuz. Le Samedi 18 et le Dimanche 19 septembre, la compagnie Gigot Bitume, composée de 2 artistes, maîtres en improvisation et visites décalées, proposera une visite du patrimoine de Landéda avec interventions impromptues et beaucoup d'humour, accessible à tous.

Le montant de l'opération est estimé à 11 251,08 € T.T.C

	DRAC – AAP Eté culturel en Bre- tagne 2021	Maître d'ouvrage	Total
Montant	3 375,32 €	7 875,76 €	11 251,08 €
%	30%	70%	100%

Je propose aujourd'hui au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'adopter l'opération d'organisation de manifestations estivales en 2021 pour le lancement des fêtes maritimes 2022.
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°18/06/2021

Réunion du 10 juillet 2021

**ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EN 2021 POUR LE LANCEMENT
DES FÊTES MARITIMES 2022**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la salle Tariéc en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,
Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :

Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Christine CHEVALIER
Jean-Luc CATTIN donne procuration à Isabelle POUILLAIN
Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST
Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF
Laurent QUEZEDE donne procuration à David KERLAN
Camille SORDET donne procuration à Philippe COAT
Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN
Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Monsieur Hervé LOUARN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

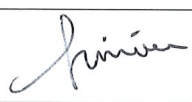
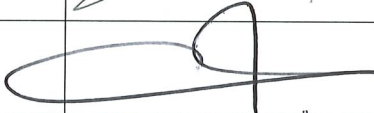
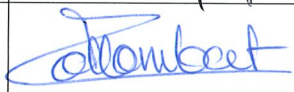
Vu le code général des collectivités territoriales,

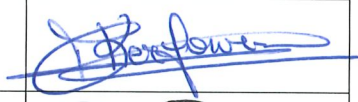
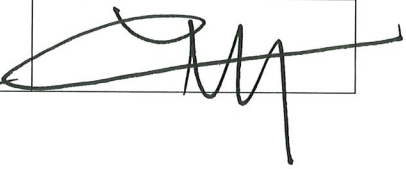
Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal adopte l'opération d'organisation de manifestations estivales en 2021 pour le lancement des fêtes maritimes 2022.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter toutes les aides financières dans ce projet et à signer tous les actes y afférents.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	Procurat
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procurat
FAVÉ Danielle	Procurat
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procurat
QUÉZÉDÉ Laurent	Procurat
SORDET Camille	Procurat
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procurat
LE ROUX Jean-Luc	
LE ROUX Vincent	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Procurat
DENEZ Grwan	

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210710-2021_06_18-DE

Préfecture

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région

de la Région